25 juillet 202

BIATHLON CANADA

DOSSIER D'INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre mission - Permettre aux biathlètes de s'épanouir à tous les niveaux.

Notre vision – Offrir une piste claire aux athlètes ayant de grands objectifs.

Nos valeurs - Les valeurs fondamentales de Biathlon Canada sont les suivantes :

- Sécurité
- État d'esprit de croissance
- Courage
- Respect
- Plaisir

Exigences légales pour être administrateur(trice)

Les administrateurs et administratrices doivent satisfaire à toutes les exigences de la *Loi sur les sociétés à but non lucratif* et, en outre, résider au Canada et être âgés de plus de 18 ans. En vertu de la *Loi,* un(e) administrateur(trice) doit être une personne physique ayant le pouvoir de contracter en vertu de la loi et résidant au Canada. Les personnes présentant les caractéristiques suivantes ne sont pas autorisées à siéger en tant qu'administrateur(trice) :

- Toute personne âgée de moins de 18 ans,
- Toute personne déclarée incapable par un tribunal au Canada ou dans un autre pays,
- Une personne qui n'est pas un particulier, et
- Une personne ayant le statut de failli.

Conduite et compétences des administrateurs et administratrices

Les administrateurs et administratrices de Biathlon Canada s'engagent à adopter une conduite éthique, professionnelle et légale, y compris l'utilisation appropriée de l'autorité et du décorum quand ils agissent en tant que membres du conseil d'administration. Par conséquent, les administrateurs et administratrices doivent être en mesure de représenter une loyauté inconditionnelle envers les intérêts de tous les membres de Biathlon Canada. Cette responsabilité remplace toute loyauté conflictuelle, telle que la loyauté envers des

groupes de défense ou d'intérêt, et l'adhésion à d'autres conseils d'administration. Elle l'emporte aussi sur l'intérêt personnel de tout(e) administrateur(trice) agissant en tant qu'utilisateur(trice) des services de Biathlon Canada, ou ayant un membre de sa famille qui est un(e) utilisateur(trice) des services de Biathlon Canada.

Les administrateurs et administratrices seront recrutés en fonction de leur capacité démontrée de contribuer de façon significative à la direction de Biathlon Canada et de s'acquitter de leurs responsabilités fiduciaires prévues par la loi. Les compétences de base qui, idéalement, seront reflétées dans l'ensemble du conseil d'administration sont les suivantes :

- Connaissance de la planification stratégique et commerciale;
- Expertise en matière de gestion des ressources humaines;
- Expertise en matière de droit et de gestion des risques;
- Expertise en matière de gestion financière;
- Expertise en matière de marketing et/ou de stratégie de marque;
- Expertise en matière d'activités de financement dans le secteur à but non lucratif;
- Expérience du monde des affaires et/ou de l'entreprise;
- Compétences de leadership démontrées dans le secteur à but non lucratif ou dans d'autres domaines; et
- Expérience et connaissance du biathlon en tant qu'athlète, entraîneur(e), officiel(le), administrateur(trice) ou responsable bénévole.

Rôles et priorités actuelles

Le rôle du conseil d'administration est de gouverner Biathlon Canada en assurant le leadership et la direction dans la poursuite de sa vision et de sa mission. Le conseil d'administration est élu par les membres de Biathlon Canada et est responsable devant les membres d'une gestion compétente qui assurera la viabilité à long terme de Biathlon Canada.

Plusieurs membres potentiels du conseil d'administration siègent actuellement, ou ont siégé dans le passé, au sein de conseils d'administration d'organismes, et chacun vient à Biathlon Canada avec des expériences et des perceptions personnelles du fonctionnement

d'un conseil d'administration. En général, le rôle du conseil d'administration est de gérer ou de superviser la gestion des activités et des affaires de Biathlon Canada.

L'un des principaux points d'intérêt du conseil d'administration au cours de la prochaine année sera la gestion efficace d'un organisme qui subit une pression fiscale croissante en raison de la stagnation du financement de base, de la perte d'une partie du financement d'ANP et des répercussions de l'inflation sur tous les secteurs d'exploitation. Le conseil d'administration devra faire preuve de leadership dans ce contexte tout en assurant la viabilité à long terme de Biathlon Canada.

Plusieurs autres sujets sont à l'ordre du jour du conseil d'administration de temps à autre et les candidats sont invités à consulter les procès-verbaux des réunions antérieures du conseil d'administration et les états financiers vérifiés sur le site Web de Biathlon Canada (sélectionner « Gouvernance ») afin d'acquérir une connaissance plus complète des activités du conseil d'administration. À l'heure actuelle, les points suivants font partie de la discussion, sans ordre particulier :

- Exécuter le plan stratégique de Biathlon Canada;
- Révision des politiques;
- Mise en œuvre des pratiques exemplaires en matière de sport sécuritaire et d'inclusion;
- Activités de financement;
- Possibilités de marketing et de commandites;
- Examen et surveillance des états financiers de Biathlon Canada;
- Engagement et croissance de la communauté du biathlon et de ses membres;
- Explorer les partenariats stratégiques;
- Aborder les questions liées à la conduite efficace de Biathlon Canada dans une optique de leadership et de surveillance;
- Soutenir la direction de Biathlon Canada en ce qui concerne les questions de ressources humaines et tout défi au niveau du conseil d'administration nécessitant une discussion/décision sur la façon d'aller de l'avant pour le mieux-être des membres de Biathlon Canada.

Engagement

25 juillet 202

Le conseil d'administration de Biathlon Canada se réunit de quatre à six fois par an par téléconférence/Zoom et plus fréquemment si des questions se posent, avec une réunion en personne (remarque : il n'y aura pas de réunion en personne en 2025-2026 en raison de contraintes budgétaires). Outre les réunions, les membres du conseil d'administration doivent être des membres actifs d'au moins un comité et tous les membres du conseil d'administration doivent soutenir les initiatives de financement et de génération de revenus.

Rémunération

Les administrateurs et administratrices ne reçoivent aucune compensation financière pour leur participation.